

# COMMUNE DE DIGES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2021

Date de convocation 1<sup>er</sup>/04/2021

L'An Deux Mille vingt et un, le **8 avril**, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

### ETAIENT PRESENTS :

Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT,  
M. Frédéric BLIN, Adjoint.  
M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN Mme Dominique BOUVIER,  
M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER,  
M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absente excusée : Mme Sonia COGNIAUX

Secrétaire de séance : Mme Céline ZIEJZDZALKA

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation comptes de gestion 2020 : budget principal et annexe assainissement
- 2- Vote comptes-administratifs 2020 : principal et annexe
- 3- Vote Taxes 2021
- 4- Vote budgets 2021 principal et annexe assainissement
- 5- Participation achat véhicule CPI Pourrain
- 6- Point sur agrandissement vestiaire foot
- 7- Acquisition parcelle jouxtant lavoir des Fritons
- 8- CDG89 : mission instruction dossiers CNRACL
- 9- Questions diverses

☞ **Après lecture du procès-verbal des séances du 28 janvier 2021, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.**

## **1- VOTE COMPTES-ADMINISTRATIFS 2020**

### **BUDGET PRINCIPAL :**

#### **D.2021/06**

Sous la Présidence de Mme Sandrine LEPRÉ délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice **2020** dressés par M. Jean-Luc VANDAELE, qui quitte la séance après avoir présenté les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Les résultats d'exécution pour l'exercice **2020** sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	251 551,78	886 695,12
DEPENSES	85 926,03	709 390,91
Résultat exercice	165 625,75	177 304,21
Résultat antérieur reporté	-252 659,53	+ 434 450,68
Résultat cumulé	-87 033,78	+ 611 754,89

Restes à réaliser Dépenses 00

Restes à réaliser Recettes 103 373

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour le compte-administratif, et arrête les résultats définitifs.

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

Après avoir entendu et approuvé le compte-administratif de l'exercice **2020**, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide d'affecter le résultat comme suit :

- ☞ Besoin de financement art.1068 : **00,00**
- ☞ Déficit d'investissement reporté art.001 D I : **-87 033,78**
- ☞ Résultat à reporter art.002 Recette Fonctionnement : **+611 754,89**

Le Conseil Municipal donne son accord à 13 voix pour.

**Vote pour** : **13 voix**  
**Vote contre** : **0 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **0 voix**

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

**D.2021/07**

Sous la Présidence de Mme Sandrine LEPRÉ délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice **2020** dressés par M. Jean-Luc VANDAELE, qui quitte la séance après avoir présenté les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Les résultats d'exécution pour l'exercice **2020** sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	9 123,15	18 801,38
DEPENSES	8 895,46	14 130,69
Résultat exercice	+ 227,69	4 470,69
Résultat antérieur reporté	+315,98	+37 236,66
Résultat cumulé	543,67	41 907,35

Restes à réaliser Dépenses 00  
Restes à réaliser Recettes 00

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour le compte-administratif, et arrête les résultats définitifs.

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

Après avoir entendu et approuvé le compte-administratif de l'exercice **2020**, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide d'affecter le résultat comme suit :

- ☞ Besoin de financement art.1068 : **00,00**
- ☞ Résultat à reporter art.002 Recette Fonctionnement : **+41 907,35**
- ☞ Excédent Investissement reporté art.001 R I : **+543,67**

Le Conseil Municipal donne son accord à 13 voix pour.

**Vote pour** : **13 voix**  
**Vote contre** : **0 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **0 voix**

M. le maire reprend la séance.

## 2- APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2020**

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant :**

### D.2021/08

#### BUDGET PRINCIPAL

**Après en avoir délibéré :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité que le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Vote pour : 14 voix**

**Vote contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Dont vote par procuration : 0 voix**

### D.2021/09

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**Après en avoir délibéré :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité que le compte de gestion du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Vote pour : 14 voix**

**Vote contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Dont vote par procuration : 0 voix**

## 3- VOTE TAXES 2021 :

## D.2021/10

Selon les bases d'imposition notifiées, le produit fiscal 2021 est le suivant :

2021	Base imposition	Taux votés	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	658 800	43,77%	288 357
Taxe foncière (non-bâti)	95 000	38,99%	37 041
<i>Produit attendu</i>			<b>325 398</b>

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le taux de la TFPB est donc augmenté des 21,84% du département.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à partir de 2021 par application d'un coefficient correcteur, celui-ci est de -48 547€ pour Diges pour 2021.

Toutefois, la commune de Diges, continue de percevoir 12 390€ au titre de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité à 14 voix les taux des taxes foncières, bâti et non-bâti.

**Vote pour** : **14 voix**  
**Vote contre** : **0 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **0 voix**

## 4- VOTE BUDGETS :

### D.2021/11

#### Budget Principal 2021

##### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges caractère général	276 750,00	Atténuation charges	15 000,00
Charges personnel	466 200,00	Produits domaines	60 036,00
Gestion courante	84 621,91	Impôts et Taxes	342 995,00
Charges financières	4 477,00	Dotations	340 423,00
Autres charges	76 584,98	Autres/gestion courante	40 000,00
<b>S/Total</b>	<b>908 633,89</b>		<b>798 454,00</b>
AUTOFINANCEMENT	500 000,00	Report résultat 2020	611 754,89
virement section investissement			
immobilisation	1 575,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 410 208,89</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 410 208,89</b>

Détail subventions aux associations art.6574 :

Foot Club Diges-Pourrain FCDP : 330€  
Association Jeunes Diges AJD : 600€  
CIFA89 pour 6 élèves : 175€  
MFR Toucy : 140€

**Section d'investissement (dont restes à réaliser)**

DEPENSES		RECETTES	
		F.C.T.V.A. (N-2)	12 982
16 remb.prêts capital	38 495,13		
Remb.cautions loyers	3 000	Païem. cautions loyers	3 000
CEE Rénovation éner. 7 logts			5 943
<i>Rénovation énergétique école</i>		<i>Subv. Solde RàR</i>	<i>102 000</i>
<i>Eplucheuse légumes cantine</i>		<i>Subventions RàR</i>	<i>1 373</i>
Etudes	13 000		
Travaux accessibilité	15 000		
Achat terrains et aménag.	20 000		
Aménagement éco-hameau	10 000		
Bâtiments	245 000		
Voirie	35 000		
Installations voirie	20 000		
Eclairage public	70 000		
Achat véhicule	25 000		
Aménagement défense incendie	12 000		
Autre matériel, outillage voirie	30 000		
Matériel technique, outillage	3 344,09		
Matériel bureau, informatique	2000		
Intégration études suivies travaux	25 000		25 000
Taxe d'aménagement			2 000
Amortiss. travaux SIER			1 575
<b>S/Total</b>	<b>566 839,22</b>		<b>153 873,00</b>
Résultat exercice 2020 investiss. reporté	<b>-87 033,78</b>		
		AUTOFINANCEMENT Virement de la section de fonctionnement	<b>500 000,00</b>
		Besoin financement affectation résultat 2020	<b>00,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>653 873,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>653 873,00</b>

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » N°1034

Le CONSEIL MUNICIPAL vote le budget à 14 voix pour.

**Vote pour : 14 voix**

**Vote contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Dont vote par procuration : 0 voix**

## D.2021/12

### Budget Annexe Assainissement 2021

#### Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
compte	budgété 2020	réalisé 2020	Vote 2021	Cpte	budg 2020	réal 2020	Vote 2021
611 s/traitance (facturation)	3000	206,40	<b>1000,00</b>	7042 Taxe raccordement			
615 entretien (boues)	10000	1453,00	<b>20000,00</b>	741 prime épuration AE		626,83	
618 analyses, fact,régie eaux	2000	664,86	<b>1000,00</b>	758 reliquat TVA			
658 divers gestion	2054,67		<b>988,98</b>	70611 redevance eau	13000,00	11860,26	<b>12000,00</b>
6611 remb.emprunt intérêts	515,28	515,28	<b>351,66</b>	70612 taxe à reverser AE	1100,00	757,85	<b>1000,00</b>
1 amortiss. travaux	9123,15	9123,15	<b>9123,15</b>	777 amortiss. Subv.	5556,44	5556,44	<b>5556,44</b>
706129 taxe agence eau	2200	2168,00	<b>2000,00</b>				
<b>023 virement investiss,</b>	<b>28000,00</b>		<b>26000,00</b>	002 excédent reporté	37236,66	37236,66	<b>41907,35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56893,10</b>	<b>14130,69</b>	<b>60463,79</b>		<b>56893,10</b>	<b>56038,04</b>	<b>60463,79</b>

#### Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
compte	budgété 2020	réalisé 2020	Vote 2021	compte	budgété 2020	réalisé 2020	Vote 2021
001 report				001 excédent inv. report	315,98	315,98	<b>543,67</b>
2158 travaux	28543,00		<b>26607,74</b>	021 virement section fon	<b>28000,00</b>		<b>26000,00</b>
1641 remb. Prêt capital	3339,69	3339,02	<b>3502,64</b>	1068 affectation résultat	0,00	0,00	<b>0,00</b>
1391 amortiss. Subv.	5556,44	5556,44	<b>5556,44</b>	281 amortiss. Immobilis.	9123,15	9123,15	<b>9123,15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37439,13</b>	<b>8895,46</b>	<b>35666,82</b>		<b>37439,13</b>	<b>9439,13</b>	<b>35666,82</b>

#### APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre (sans opération) pour la section d'investissement

Le CONSEIL MUNICIPAL vote le budget à 14 voix pour.

**Vote pour** : **14 voix**  
**Vote contre** : **0 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **0 voix**

## **5- PARTICIPATION ACHAT VÉHICULE CPI POURRAIN :**

### **D.2021/13**

Une rencontre a eu lieu avec la Municipalité de Pourrain au sujet du Centre de Première Intervention de Pourrain. 50% des interventions du C.P.I. sont réalisées sur Diges, avec 70% de secours et assistance à la personne.

La commune de Pourrain projette d'acquérir un nouveau véhicule polyvalent d'occasion pour le C.P.I., pour un coût de 45 à 50 000 €, aussi la Municipalité de Pourrain demande à la commune de Diges de participer à cet achat.

Le conseil municipal après discussion donne son accord pour une participation d'un montant de 50% du restant à charge, après déduction d'éventuelles subventions, avec une participation maximale de 25 000€.

**Vote pour** : **11 voix**  
**Vote contre** : **3 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **0 voix**

## **6- POINT SUR AGRANDISSEMENT VESTIAIRE FOOT :**

Le maire présente au conseil municipal le projet avec les différentes options.

Agrandissement du vestiaire avec, soit l'installation de deux containers de 12 mètres de long sur 2,35 mètres de large pour stocker du matériel et des vélos, avec habillage bardage bois, soit une construction en dur.

Le conseil serait plutôt favorable à une nouvelle construction accolée.

La partie accueil avec auvent pourrait également être transformée et fermée afin d'avoir à disposition une salle d'accueil, voire une salle de réunion abritée.

Le projet devra être défini et arrêté. A cet effet, une réunion aura lieu sur place samedi 17 avril à 9h.

## **7- ACQUISITION PARCELLE JOUXTANT LAVOIR DES FRITONS :**

### **D.2021/14**

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section YB N°28 d'une contenance de 420 m<sup>2</sup>, jouxtant le lavoir des Fritons au prix de 600€.

L'acte pourra être fait en la forme administrative.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et charge M. le maire de signer tous les documents relatifs à cet achat.

**Vote pour** : **14 voix**  
**Vote contre** : **0 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **0 voix**

## **8- CDG89 MISSION INSTRUCTION DOSSIERS CNRACL :**

## D.2021/15

### Adhésion à la prestation retraite à ma façon

Le Maire expose :

Que le CDG 89 a présenté à la commune un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relative au droit à l'information de nos agents.

Que l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser.

Que les actes suivants peuvent être confiés au CDG89 :

- ✓ Affiliation
- ✓ Dossier de rétablissement
- ✓ Demande d'avis préalable
- ✓ Dossier de liquidation pension vieillesse, réversion
- ✓ Dossier de liquidation dans les 2 ans suivant la demande d'avis préalable
- ✓ Dossier de liquidation pension invalidité
- ✓ Simulation de calcul (EIG) et fiabilisation des comptes individuels de retraite (CIR)
- ✓ Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)

Qu'il est proposé une adhésion annuelle avec participation forfaitaire pour la réalisation des actes susmentionnés et pour l'ensemble de nos agents affiliés à la CNRACL.

Que le montant de cette participation annuelle a été déterminé par le Conseil d'Administration du CDG 89 comme suit :

Effectifs des agents affiliés à la CNRACL au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Montant de la participation annuelle
De 1 à 4 agents	70 €
De 5 à 9 agents	110 €
<b>De 10 à 19 agents</b>	<b>215 €</b>
De 20 à 49 agents	420 €
De 50 à 99 agents	820 €
A partir de 100 agents	970 €

#### Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 24,

VU le décret 85-643 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

VU la délibération 2020-44 en date du 27 novembre 2020 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne habilitant le président à agir pour signer ladite convention,

#### DÉCIDE

De confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne l'instruction complète des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 215 €

**AUTORISE** Le Maire à signer la convention et les actes en résultant.

**Vote pour** : **14 voix**

**Vote contre** : **0 voix**

**Abstention** : **0 voix**

**Dont vote par procuration** : **0 voix**



## 9- QUESTIONS DIVERSES :

**1/ Don terrain :** le propriétaire d'une parcelle de 335 m<sup>2</sup> « entourant » le lavoir de Varennes a proposé à la municipalité de faire don à la commune de ce terrain.

**2/ Terrains aux Marseaux :** les propriétaires riverains souhaiteraient acquérir 2 parcelles appartenant à la commune de Diges, au hameau des Marseaux, la parcelle cadastrée Section A N°2336 d'une contenance de 363 m<sup>2</sup> (terrain avec ruine) et la ZD N°6 d'une contenance de 620 m<sup>2</sup> (parcelle boisée).

Le prix n'est pas encore fixé.

### 3/ Eco-hameau :

✓ Le **permis d'aménager** vient d'être réceptionné et est en cours d'instruction. Plusieurs points devront être précisés, assainissement eaux usées et pluviales, convention PUP, différents services seront consultés.

✓ **Projet Urbain Partenarial (PUP) :** Afin d'organiser le financement et la rétrocession au domaine public communal des infrastructures, voirie, réseaux, assainissement, etc.. une convention doit être établie entre la société Smart Eco-hameaux SAS et la commune de Diges.

A cet effet, la municipalité souhaite un accompagnement juridique pour l'établissement de la convention PUP.

Le conseil municipal donne son accord pour avoir recours à un cabinet d'avocats spécialisés, un devis sera demandé.

**4/ Local professionnel kinésithérapeute :** les travaux réalisés par les employés communaux sont terminés. Le conseil municipal donne son accord pour fixer le loyer à 550 € par mois, plus 10 € mensuel pour l'entretien de la chaudière et fixer la durée du bail pour 10 années.

**5/ Information à la population :** le conseil municipal donne son accord pour équiper la commune de l'application « Panneau Pocket », système d'informations brèves sur smartphones pour les administrés souhaitant télécharger l'application.

Le coût est de 180 € TTC pour un an.

**6/ Réunion culture et patrimoine :** mercredi 28 avril 2021 à 20h30

**7/ Commission des écoles :** lundi 10 mai 2021 à 20h30

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le maire de Diges,

Jean-Luc VANDAELE